

## Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 6 juillet 2016 fixant la liste d'admission des élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech au concours d'ingénieur-élève des mines - Année 2016**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités de recrutement des élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris et des élèves de Télécom ParisTech en qualité d'ingénieur-élève des mines ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 portant ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech ;

Vu la liste établie le 5 juillet 2016 par le président du jury,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieur-élève des mines (année 2016) :

#### *Liste principale*

1. M. Basile THODOROFF.
2. M. Simon GARNIER.

#### *Liste complémentaire*

M. Timothée FLUTEAU.

#### Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 6 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service du Conseil général  
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie  
et des technologies,*  
M.-S. TISSIER